



■ Extrait du registre des délibérations  
 Commission « Culture et patrimoine historique »

Conseil municipal du 16 mai 2022  
 Séance du 27 avril 2022

## 24 Déclassement du domaine public de mobilier du Conservatoire Municipal de Musique et de Danse (CMMD)

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, M. AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, MM PERRIN, KHOULA, Mme HAMADOUC, MM N'DIAYE, AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUASTI, Mme PEREZ, MM ZAHRAOUI, EL MOUSSAOUI, BOULHAMANE, KA, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme SAKHO

Pouvoir à :

Mme TALL

Mme SOW

Pouvoir à :

M. AÏT MESSAOUD

Mme SENET

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

Mme JACQUEMART

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. LUCAS, Mmes JAJAN, MEHADJI, M. NACHITE	4
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	35
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ **Date de la convocation : 10/05/2022**

■ **Rapport de présentation :**

Madame Yesim SAVAS, maire-adjointe, expose :

L'évolution des activités du conservatoire amène à faire des réaménagements des espaces de travail et salles de cours.

Ainsi, pour gagner en espace, il serait utile de se séparer de trois meubles relativement encombrants et peu pratiques identifiés ci-après :

- un meuble bas de type buffet situé dans la salle des professeurs ;
- une armoire en bois située en salle Honegger ;
- une armoire en bois située en salle Debussy.

Afin de pouvoir permettre l'enlèvement de ce mobilier du conservatoire, il convient de procéder à son déclassement du domaine public.

Il vous est donc proposé d'autoriser le déclassement du domaine public de ce mobilier du Conservatoire Municipal de Musique et de Danse (CMMD) et son enlèvement.

Vous êtes appelés à voter.



Envoyé en préfecture le 19/05/2022  
Reçu en préfecture le 19/05/2022  
Affiché le 17/05/2022  
ID : 060-216001743-20220516-DLRG220516024-DE

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Vu l'avis de la commission « Culture et patrimoine historique » en date du 27 avril 2022,  
Considérant l'inutilité du matériel au conservatoire,  
Considérant que pour procéder à l'enlèvement du matériel, il convient de le déclasser du domaine public,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 35      Pour : 35      Contre : 0      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : de déclasser du domaine public le mobilier identifié dans le rapport de présentation de cette délibération du Conservatoire Municipal de Musique et de Danse (CMMMD).

**Article 2** : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires pour l'enlèvement du mobilier et à signer tous les documents y afférents.

**Article 3** : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application [telerecours citoyen](http://www.telerecours.fr) accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Date d'affichage : **17 MAI 2022**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :  
Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le **19 MAI 2022**  
et publication ou notification le **19 MAI 2022**  
affiché le **17 MAI 2022**  
CREIL, le **19 MAI 2022**

Maire de Creil  
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation  
La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »  
Corinne FABLET

